

LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES

Au cours de cette année, la lutte contre les trafics illicites de marchandises et de drogues s'est poursuivie sans répit, malgré les conditions liées à la crise sanitaire.

Afin de lutter efficacement contre tous ces trafics qui menacent la sécurité du citoyen marocain et de l'économie nationale, la douane développe en continu son dispositif de contrôle, déploie d'importants moyens humains et matériels et coopère étroitement avec les partenaires nationaux et internationaux concernés.



LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE, DES EFFORTS COURONNÉS DE SUCCÈS

La pandémie de la Covid 19, le renforcement des contrôles douaniers et le durcissement des sanctions à l'encontre des fraudeurs ont eu un effet dissuasif sur les activités de contrebande en 2021. La fermeture des postes frontalières de Bab Sebta et Bab Méléria a également contribué à la diminution de ce phénomène et a même induit une augmentation des recettes douanières de 4 MMDH.

Cependant, les services douaniers ont pu saisir des quantités considérables de marchandises de contrebande (tissus, articles d'habillement, chaussures de sport, quincaillerie, équipements électroniques, produits alimentaires, unités de tests de dépistage de la Covid-19, etc...) d'une valeur estimée à 152 MDH contre 242 MDH en 2020.



Par ailleurs, la Brigade Nationale des Douanes (BND) a réalisé 30 interventions ponctuelles et ciblées sur les différents canaux de fraude (axes routiers, dépôts de stockage de marchandises, unités de production clandestines, etc.). Ses actions de contrôle ont permis la saisie de marchandises de contrebande d'une valeur de 31 MDH, en plus du démantèlement d'une plateforme abritant 10 ateliers clandestins de fabrication de sacs en plastique prohibés et la saisie de 100 tonnes de produits finis et de matières premières ainsi que des machines servant à leur production.



LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET CIGARETTES, LA VIGILANCE DES DOUANIERS SE POURSUIT

Les résultats de la 8ème étude de prévalence des cigarettes de contrebande ont révélé que le taux de pénétration sur le marché national s'est établi à 1,91% en 2021 contre 1,37% en 2020. Cette légère recrudescence serait induite par les récentes augmentations des prix des paquets de cigarettes vendus par les tabagistes.

La stabilisation de ce taux (moins de 2%) pour la deuxième année consécutive est le résultat de la mobilisation de la douane aux côtés de la Police, la Gendarmerie Royale, les Forces Armées Royales et les Forces Auxiliaires ainsi que les opérateurs économiques concernés pour contrecarrer ce fléau et ses répercussions néfastes sur la santé des consommateurs.

Saisies de stupéfiants et cigarettes

En 2021

CANNABIS



39 TONNES

de résines de cannabis contre 87 en 2020

CIGARETTES



760 000 UNITÉS

de cigarettes contre 3 millions en 2020

DROGUES DURES



10 KG

de drogues dures contre 59 kg en 2020

COMPRIMÉS PSYCHOTROPES



27 000 UNITÉS

de comprimés psychotropes contre 80 000 en 2020

MAASSEL



2,4 TONNES

de maassel contre 35 tonnes en 2020



CONTRÔLE A POSTERIORI, UN DISPOSITIF SUPPLÉMENTAIRE POUR TRAQUER LA FRAUDE MÊME APRÈS DÉDOUANEMENT

Compte tenu de l'accélération et la multiplication des opérations en douane, l'ADII déploie un dispositif de contrôle efficace après dédouanement, dans l'optique de détecter les fraudes douanières liées aussi bien à la valeur, l'origine et l'espèce qu'aux normes et prohibitions. Ainsi, en 2021, 770 missions de contrôle ont été effectuées auprès des entreprises exerçant dans divers secteurs, contre 612 en 2020. Ces opérations ont débouché à l'enregistrement d'un montant global de droits et taxes compromis de 608 MDH contre 286 MDH en 2020.



LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON, LA PROTECTION DES MARQUES S'AUTOMATISE

L'ADII a renforcé ses mécanismes de lutte contre la contrefaçon en mettant en place une nouvelle fonctionnalité permettant aux titulaires de droits, ou leurs mandataires, le dépôt automatique sur le système BADR des documents relatifs aux demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées de contrefaçon.

En termes chiffrés, les services douaniers ont intercepté 740.120 articles contrefaits en 2021 d'une valeur totale de 26,75 MDH. Par ailleurs, 619 demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées d'être contrefaites ont été prises en charge et 97 mesures de suspension ont été appliquées.



LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DEVICES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT S'INTENSIFIE

La loi n°12-18, publiée durant cette année, a apporté de nouvelles dispositions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Afin de mieux appliquer cette loi, la Douane a organisé une série de rencontres au profit des commerçants de métaux, pierres précieuses et œuvres d'art en vue de :

- Les sensibiliser quant à la gravité que revêt le délit de blanchiment de capitaux,
- Exposer les obligations légales leur incombant et mettre en place des protocoles pratiques,
- Faciliter et rendre plus efficaces les échanges d'informations, la coopération et l'assistance mutuelle entre les commerçants et les autorités compétentes.

Par ailleurs, la lutte contre le trafic des devises a été intensifiée en 2021 et a permis de réaliser des saisies en devises, lors des opérations de contrôle des voyageurs, ayant atteint 58 MDH contre 40,6 MDH en 2020.



	2020	2021
Nombre de déclarations de devises	3 491	4 836
Montant global en devises	532 MDH	790 MDH

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES SACS EN PLASTIQUE, LE DÉMANTÈLEMENT DES ATELIERS CLANDESTINS S'ACCÉLÈRE

Engagée dans la mise en œuvre de la loi 57-18, modifiant et complétant la loi 77-15, portant sur l'interdiction de la fabrication, de l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en matières plastiques, la Douane a saisi 283 tonnes de sacs de contrebande en 2021 contre 56 tonnes en 2020. Les saisies douanières ont évolué de + 405 % depuis l'entrée en vigueur de la loi.

Les diverses opérations de contrôle ont également permis de découvrir plusieurs ateliers clandestins de fabrication, où ont été confisquées diverses machines et fournitures de production de sachets en plastique prohibés.



LUTTE CONTRE LE TRAFIC DU PATRIMOINE CULTUREL ET DES ESPÈCES MENACÉES, LES SAISIES SE MULTIPLIENT

Dans le cadre de la mission de protection de l'environnement et du patrimoine national qui lui est dévolue, la douane est pleinement mobilisée dans la lutte contre le trafic international d'objets volés du patrimoine culturel et des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction.

En 2021, les services douaniers ont intercepté 200 kg d'ossements archéologiques, composés de mâchoires, vertèbres, côtes et fémurs de vertébrés. 580 kg de fossiles non déclarés ont également été

saisis. Il s'agit de trilobites originaux soudés sur des morceaux de roches, des ammonites originales ainsi qu'une partie du squelette et une colonne vertébrale de MOSASAUR.

Les espèces protégées (faune ou flore) restent aussi très prisées des trafiquants : 1700 kg d'œufs d'oursin de mer prohibés, 12 faucons vivants anesthésiés et deux peaux de léopards ont été découverts par les services douaniers.



ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATEURS DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DE L'INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL

Après la fermeture des postes frontaliers de Bab Sebta et de Bab Melilia mettant fin à la contrebande en provenance de ces deux villes, l'accompagnement des opérateurs de la région par la douane et les autres intervenants s'est poursuivi en 2021 pour leur intégration à l'économie formelle, encourageant ainsi la création d'entreprises et d'emplois. Ainsi, 565 nouvelles sociétés sises à Nador et 147 installées

dans la Région de Tétouan-Fnideq ont débuté leurs activités d'importation.

Par ailleurs, dans le cadre du lancement de la zone d'activités économiques de Fnideq visant à soutenir cette économie formelle naissante, la douane a prévu des mesures incitatives en faveur des commerçants, en plus de la mise en place d'un guichet unique, en coordination avec les différents intervenants.